

L'Adhc, Association pour le Développement de l'Histoire Culturelle.

Par . Le 22 janvier 2003

Fondée le 25 septembre 1999, l'Association pour le Développement de l'Histoire culturelle a déposé ses statuts le 8 décembre 1999. À l'origine de ce projet, on trouve des historiens modernistes et contemporanéistes désireux de réfléchir sur l'évolution d'un courant historiographique relativement récent et de promouvoir ses développements.

L'Association entend contribuer à la conceptualisation de l'histoire culturelle, aujourd'hui revendiquée aussi bien par des historiens français ou étrangers que par des spécialistes d'autres disciplines (historiens des arts et des lettres, sociologues, ethnologues, etc.). Il s'agit à la fois d'actualiser la réflexion théorique proposée depuis une quinzaine d'années par les principaux chercheurs français et de la confronter à d'autres approches telles que celles des « cultural studies », « gender studies », etc.

Elle entend également oeuvrer à une meilleure connaissance des sources de l'histoire culturelle en rapprochant les archivistes et les chercheurs. L'extrême diversité des sources (écrites, audiovisuelles, informatiques, etc.), leur dispersion entre un grand nombre de fonds publics ou privés, nationaux ou locaux, rendent urgent un repérage des ressources et des accès.

Elle se propose enfin de contribuer à la diffusion des travaux les plus récents en matière d'histoire culturelle, aussi bien auprès des universitaires qu'auprès des enseignants du secondaire, confrontés à de nouveaux programmes faisant une part importante aux thèmes culturels (option « histoire des arts », importance accordée aux « documents patrimoniaux », etc.).

Article mis en ligne le mercredi 22 janvier 2003 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

« L'Adhc, Association pour le Développement de l'Histoire Culturelle. », *EspacesTemps.net*, Brèves, 22.01.2003

<https://www.espacestemp.net/articles/adhc/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.